

## R → RENSEIGNEMENTS:

### 3-L'annonce du résultat et gestion des réactions

En général, le client préfère avoir les résultats le plus rapidement possible, idéalement le même jour.

Donner le résultat avec neutralité (voix, expressions et comportement) lorsque le client est prêt et attendre sa réaction.

Il existe plusieurs types de réactions du client face à l'annonce du résultat, surtout un résultat positif :

- Manifestations physiques
  - sueurs
  - tremblements
  - pleurs, cris
  - sanglots
  - stupeurs
  - évanouissement
  - mutisme
  - agitation, colère
  - agressivité
- Manifestations psychiques
  - déni (refus)
  - indifférence
  - sentiments de haine
  - sentiment de culpabilité
  - sentiment d'injustice
  - résignation
  - idées suicidaires
- ❖ Les réactions du client peuvent dépendre de :
  - la qualité du counseling pré test
  - l'existence ou non de problèmes médicaux
  - la personnalité du client et de ses conditions psychologiques
  - le niveau de stigmatisation et de discrimination de la communauté vis-à-vis des PVVIH
  - le niveau culturel et spirituel du client.

#### ❖ Conduite à tenir en face des réactions du client

Quand le client se sent profondément en danger et qu'il panique, même avec un bon counseling pré test il peut être surpris de ce qui lui arrive.

Le client est troublé, il paraît paralysé et ne voit aucune solution à son problème.

❖ **Ce qu'il faut faire :**

- Ecouter attentivement
- Rester calme
- Commenter les sentiments les efforts du client pour résoudre le problème
- Croire à la sincérité du client
- Rassurer et soutenir le client
- Maîtriser ses émotions tout en restant empathique.

❖ **Ce qu'il ne faut pas faire :**

- Etre désinvolte
- Perdre son sang froid
- Montrer une fausse assurance
- Donner des directives
- Etre sur la défensive.

❖ **Comment contrôler la situation?**

- Identifier les besoins
- Répéter certaines informations que le client n'accepte pas.

Le conseiller a ses limites et doit savoir demander de l'aide quand il en a besoin et référer.

#### **4- Ré explication des significations du résultat**

➤ **Annnonce d'un résultat négatif**

*« Le résultat de votre test est négatif, ce qui signifie que les anticorps du VIH n'ont pas été décelés dans votre sang »*

Le client doit être conscient qu'il dispose des atouts pour demeurer séronégatif et par conséquent il doit renforcer son comportement pour réduire le risque.

Le conseiller doit valoriser le client et le responsabiliser pour son résultat.

Du fait de l'existence de la fenêtre sérologique il faut le sensibiliser sur la nécessité de refaire un test de contrôle après trois mois si le risque est élevé.

➤ **Annnonce d'un résultat positif**

*« Le résultat de votre test est positif, ce qui signifie que vous êtes infecté par le VIH »*

C'est l'étape la plus difficile du processus de counseling VIH. Face au choc de l'annonce, il faut attendre les réactions du client avant de poursuivre.

Le counselor doit :

- **S'assurer que le client a compris la signification du résultat :**
  - La différence entre séropositivité et sida
  - Les modes de transmission
  - La nécessité de ne pas être réinfecté par le VIH
  - Les modes de non transmission.
- **Identifier ses besoins :**
  - Référence immédiate en cas de séropositivité symptomatique
  - Nécessité de rester intégré dans son environnement social.
- **Aider le client à adopter des comportements qui minimisent la transmission :**
  - La nécessité de l'utilisation des préservatifs
  - L'hygiène de vie
  - La nécessité de ne pas transmettre le VIH.
- **Etablir avec lui un plan de suivi médical, psychosocial :**

La nécessité d'un suivi médical strict et d'une prise en charge psychosociale.
- **Discuter de l'importance du partage du résultat avec la famille, le partenaire**
- **Fixer d'autres rendez vous de counseling de suivi**

➤ **Annnonce d'un résultat indéterminé**

« *Votre résultat n'est pas clair, ce qui signifie que la présence ou l'absence des anticorps du VIH dans votre sang n'a pas été confirmée* ».

Il faut attendre la réaction du client avant de continuer.

Il doit être informé sur la signification de son résultat. On lui conseille de refaire le test après trois mois et de prendre les précautions nécessaires pour éviter une éventuelle transmission ou infection jusqu'à l'obtention d'un résultat définitif.

**C → CHOIX :** présenter au client les modèles de changement de comportements, et faire adopter un plan individuel de réduction du risque.

**5- Ré évaluation du plan individuel de réduction du risque**

- Après l'annonce d'un résultat il faut aider le client à :
  - réévaluer sa compréhension de son exposition au risque
  - réévaluer les efforts à fournir pour éviter ce risque

- identifier la nature et l'importance des obstacles à l'exécution du plan de réduction du risque
- réévaluer les mesures d'ordre individuel : gestion de sa sexualité (fidélité, abstinence, préservatif) et renforcement de son hygiène de vie
- réévaluer les mesures d'ordre relationnel : conjugal, professionnel, communautaire
- demander au client s'il a des questions ou des incompréhensions à clarifier.

### E → EXPLICATIONS :

#### 6- Comment vivre son statut sérologique et appliquer son plan individuel de réduction de risque

### R → RETOUR, RENDEZ-VOUS.

#### 7- Rendez-vous:

Le rendez- vous est toujours nécessaire :

- En cas de résultat négatif pour refaire le test trois mois après s'il y a probabilité de fenêtre sérologique ou pour le suivi du plan de réduction de risque adopté
- En cas de résultat positif pour le suivi et la référence du client
- En cas de résultat indéterminé pour refaire le test après 6 semaines.

<b>Les 7 points clés du counseling post-test</b>
1- Accueil
2- Comment le client a vécu la période d'attente du résultat Questions ouvertes pour mettre en confiance le client
3- L'annonce du résultat et gestion des réactions
4- Ré explication des significations de son résultat
5- Ré évaluation du plan de réduction du risque
6- Comment vivre son statut et appliquer son plan-individuel
7- Rendez- vous

## SESSION 4

### GESTION DES SITUATIONS PARTICULIERES EVENTUELLES DU CLIENT

#### **BUT:**

Cette session est destinée à aider les prestataires à gérer les situations particulières éventuelles du client en matière de VIH.

Elle traitera de la gestion des situations particulières éventuelles du client.



#### **OBJECTIF SPECIFIQUE :**

A la fin de la session, le prestataire devrait être capable de :

- Gérer les situations particulières éventuelles du client.



#### **TECHNIQUE UTILISEE :**

Mini exposé



**DUREE : 45 minutes**



### SESSION. 4 : GESTION DES SITUATIONS PARTICULIERES EVENTUELLES DU CLIENT

---

Le counseling permet au client de discuter des problèmes d'ordre personnel et surtout sexuel. Cela demande que le counselor soit apte à traiter les problèmes de l'ensemble de la famille. C'est pour lui l'occasion de faire une éducation sur le VIH et le sida adaptée aux besoins de ses clients.

Les cas suivants sont classés en situations particulières :

- Counseling de la femme
- Counseling pour les femmes enceintes
- Counseling pour les femmes allaitantes
- Counseling du couple
- Counseling des enfants / adolescents
- Infection à VIH et prostitution
- Infection à VIH et thérapie traditionnelle
- Infection à VIH et homosexualité
- Infection à VIH et toxicomanie
- Counseling et thérapie ARV
- Infection à VIH et famille
- Counseling pour les clients ayant des pathologies évoquant une infection à VIH (cf. counseling et dépistage à l'initiative des soignants).

#### **I- COUNSELING DE LA FEMME :**

Le counselor doit être attentif à plusieurs types de besoins lorsqu'il s'entretient avec un client de sexe féminin. Par exemple, la cliente peut se sentir plus à l'aise avec une femme pour discuter des questions liées à la sexualité. Il est impossible de répertorier tous les problèmes en relation avec le counseling de la femme.

### **I-1-Le soutien psychologique et social**

Les femmes éprouvent une profonde détresse lorsqu'elles découvrent qu'elles sont séropositives.

Le phénomène semble être lié d'une part à leur rôle au sein de la famille et d'autre part à leur situation de vulnérabilité. Cet état de fait impose au conseiller de reconnaître, à chaque étape du processus de counseling, les spécificités de chacune de ses clientes afin de pouvoir les aider à identifier leurs besoins psychologiques et sociaux.

Au moment du counseling pré-test, la femme peut être anxieuse et présente de signes de colère et de culpabilité aux raisons qui l'ont poussée à pratiquer le test de dépistage du VIH. Les femmes sont aussi amenées à faire le test de dépistage du VIH à cause des symptômes présentés par leur partenaire ou leur enfant. Ce sont donc des personnes qui doivent faire face à la maladie d'un proche et à l'annonce de leur résultat positif. En fonction de la situation et des cas, le conseiller devra trouver des réponses et orienter les clientes vers les structures de références appropriées.

Le conseiller devra d'une part la reconforter et la rassurer quant à ses capacités pour lui redonner confiance, d'autre part lui proposer de rencontrer le mari ou le partenaire. Pour ces raisons, certaines femmes choisissent de garder le secret sur le statut sérologique. Le conseiller doit reconnaître les craintes de ses clientes et la soutenir moralement. Il doit aussi l'aider à maintenir les liens avec sa famille.

### **I-2-Assistance pour la réduction du risque**

Une femme peut avoir un bon plan de réduction du risque mais ne peut obliger son partenaire à suivre ce plan. Le conseiller devra être prêt à aider sa cliente en lui fournissant des informations sur les techniques de négociation qui l'aideront à aborder la question en évitant les conflits.

Le conseiller doit se rappeler que sans assistance, la femme peut ne pas arriver à pratiquer le plan de réduction du risque et qu'elle court le risque d'être sexuellement abusée ou abandonnée par son mari ou son partenaire.

### **I-3-La contraception**

Toutes les femmes doivent savoir que les comportements qui conduisent à la grossesse exposent les autres à la transmission du VIH. Le conseiller doit expliquer que le fait d'utiliser une autre méthode contraceptive n'exclut pas l'utilisation du préservatif car ne protège pas contre la transmission du VIH : effet à double protection du préservatif.

Le conseiller doit fournir les informations appropriées et aider chacune de ses clientes à être éclairée avant de décider d'être ou de ne pas être enceinte. Le conseiller doit s'assurer que la femme ou de préférence le couple à toutes les informations nécessaires à une contraception.

Inclure le planning familial à long terme en collaboration avec le partenaire

→ Le DIU est contre-indiqué chez les femmes séropositives.

#### **I-4-La transmission de la mère à l'enfant**

##### **I-4-1-La femme en âge de procréer**

Le counselor doit expliquer que le VIH peut être transmis d'une mère à son enfant pendant la grossesse, au moment de l'accouchement ou au cours de l'allaitement.

##### **I-4-2-La femme séronégative qui a un partenaire séropositif**

Si la femme est séronégative, le counselor doit relever le risque d'être infectée par le VIH en désirant une grossesse.

##### **I-4-3-La femme séropositive :**

- Comment prendre la décision de la grossesse : le counselor devra discuter des points suivants :
  - le risque d'être réinfectée ou d'infecter quelqu'un en désirant une grossesse
  - le risque de TME.
- Comment conduire la grossesse de la femme séropositive : le counselor veillera à :
  - Aider la future mère à développer un plan de réduction du risque de transmission de la mère à l'enfant du VIH
  - Expliquer à sa cliente qu'il est prouvé que les ARV permettent de faire passer le risque de TME de 25 % à 1% – 2%.

## **II- COUNSELING POUR LES FEMMES ENCEINTES**

### **II-1- Si la mère est VIH négatif ou de statut inconnu :**

- promouvoir l'A M E jusqu'à 6 mois
- donner l'alimentation complémentaire appropriée à partir de 6 mois et continuer l'allaitement maternel jusqu'à 2 ans ou plus.

### **II-2- Si la mère est VIH positif (cf PTME)**

## **III- COUNSELING POUR LES FEMMES ALLAITANTES**

### **III-1- Pour les mères séronégatives**

Le counselor doit expliquer que le lait maternel est le meilleur aliment pour leur bébé. Il demeure néanmoins un risque si la mère est infectée pendant la période d'allaitement.

Le counselor doit insister sur l'importance du maintien de sa séronégativité en appliquant le plan de réduction du risque



### III-2- Pour les mères séropositives

Le conseiller doit expliquer à la cliente que le lait maternel peut transmettre le VIH à l'enfant. Aussi, faut-il décider comment va-t-elle nourrir son bébé pour réduire le risque de transmission.

## IV- COUNSELING DU COUPLE

- ❖ La démarche est la même que pour le counseling individuel.
- ❖ Le conseiller doit commencer par s'assurer que chaque individu vient volontairement et est disposé pour l'entretien.
- ❖ Tenir compte des aspects suivants :
  - chacun des deux partenaires a donné son consentement pour participer à l'entretien
  - la première partie du pré-test doit être conduite séparément
  - ensuite réunir les deux membres du couple pour terminer le pré test
  - donner les résultats individuellement
  - faciliter le rapprochement et encourager les partenaires à partager leurs résultats
  - le conseiller ne doit pas divulguer le résultat sans le consentement de la personne concernée
  - le conseiller doit faire face aux tensions et désunions qui peuvent survenir au sein des couples du fait que la présence du VIH au sein d'un couple pose un problème de confiance et de fidélité.
- ❖ Les points à voir chez le couple concordant\* séronégatif :
  - révision du plan de réduction de risque développé au cours du pré-test
  - encouragement du couple à discuter des moyens de maintenir des comportements à moindre risque et de protéger leur santé
  - explication de la période de séroconversion et demander au couple de refaire le test après trois à six mois suivant le premier test si le risque est élevé.
- ❖ Chez le couple concordant séropositif, commencer le counseling par celui qui est prêt à discuter de ses problèmes :
  - Accorder à chaque membre du couple une séance individuelle et prendre les dispositions pour faire un rapprochement
  - Aider les clients à identifier les stratégies pour rester en bonne santé et maintenir l'entente dans le couple
  - Insister sur l'utilisation du préservatif
  - Insister sur le phénomène de la réinfection.

Les couples séropositifs ont besoin d'être aidés dans les domaines suivants :

- la communication au sein du couple
  - la communication avec la famille élargie
  - la communication avec les enfants
  - la réconciliation
  - la maîtrise de la colère
  - l'apprentissage du pardon
  - la pratique de l'hygiène sanitaire
  - la situation des enfants.
- ❖ Chez le couple sérodiscordant\*\*, le conseiller doit :
- accorder à chaque membre du couple une séance individuelle et prendre les dispositions pour faire un rapprochement
  - aider les clients à surmonter les tensions et les émotions
  - aider le client séronégatif à accepter son conjoint et à le soutenir
  - encourager le client séropositif à vivre positivement
  - discuter avec les partenaires d'un plan à long terme pour protéger le partenaire séronégatif
  - discuter de la période de séroconversion (le partenaire séronégatif a pu avoir un rapport contaminant durant les 3 derniers mois) et encourager le partenaire séronégatif à refaire le test après 3 à 6 mois
  - expliquer au couple que s'il a un rapport non protégé ou si le condom se déchire au cours d'un rapport sexuel, le partenaire séronégatif doit refaire son test
  - soutenir le couple car le risque de contaminer l'autre partenaire demeure.

\*concordant = même statut sérologique.

\*\* discordant = statut sérologique différent.

## V- COUNSELING DES ENFANTS / ADOLESCENTS

Les enfants peuvent être infectés par transmission maternelle, ou par agression directe au cours d'un abus sexuel ou d'exposition à des produits contaminant. Le counseling des enfants doit impliquer les parents ou les tuteurs. Chez le grand enfant et adolescent, le conseiller aborde les questions relatives à la sexualité en prenant en compte la vulnérabilité sexuelle à cette phase du développement.

**Les articles 5 et 8 de la loi 2005-040 du 20 février 2006 stipulent que :**

**Art. 5** - Le test de dépistage du VIH/Sida est volontaire, anonyme et confidentiel. Tout test de dépistage doit être assorti d'un consentement éclairé de la personne concernée.